

## Communiqué de presse

### La Banque Nationale donne généreusement 250 000 \$ au fonds pérennité de la Fondation Sainte-Croix/Heriot

M. Robert Pelletier  
Président

Me Jean Côté  
Vice-président

M. Mykael Martel  
Trésorier

M. René Lamothe  
Secrétaire

M. Yves Carignan  
Dre Joyaube  
Chapdelaine

Dre Sophie Courchesne

M. Dave Fillion

M. Martin Foster

Mme Magalie Houle

M. Brian Illick

M. Christian Mercier

Mme Stéphanie Rioux

M. Sylvain Touchette

Administrateurs et  
administratrices

Mme Chareyne Lupien  
Directrice générale

Drummondville, le 5 octobre 2022. – Dans le cadre du Fonds pérennité de la Fondation Sainte-Croix/Heriot, la Banque Nationale s’est engagée à verser un montant de 250 000 \$ sur une période de 5 ans. Par cette généreuse contribution, la Fondation Sainte-Croix/Heriot pourra compter sur des revenus stables et continus en récoltant les intérêts générés par le capital investi à perpétuité. Ce faisant, la Banque Nationale fait preuve de vision tout en démontrant des valeurs de solidarité et de partage à l’égard des futures générations.

Le Fonds pérennité de la Fondation Sainte-Croix/Heriot a été créé en pensant à l’avenir des soins et des services de santé que la Fondation investisse de façon importante dans des projets à court et à moyen terme, elle se préoccupe également de léguer un bel héritage aux générations qui vont suivre. Grâce aux intérêts générés par le Fonds pérennité, la Fondation sera en mesure d’investir dans des projets majeurs dans le futur.

La Fondation Sainte-Croix/Heriot remercie sincèrement la Banque Nationale pour son importante contribution à son Fonds pérennité. En plus d’assurer des soins et des services de santé de qualité aux futures générations, ce don de la Banque Nationale perpétue dans le temps les valeurs qui l’animent et témoigne de sa bienveillance envers les communautés dans lesquelles elle est présente. La Banque Nationale, fidèle partenaire de la Fondation, donne régulièrement pour ses événements et autres activités de financement.

#### À propos du Fonds pérennité de la Fondation Sainte-Croix

Créé en 2001, le Fonds pérennité (dons planifiés et dotation) de la Fondation Sainte-Croix/Heriot dépasse maintenant les 10 millions \$. Ce capital est constitué de fonds de dotation, de dons d’assurance vie, de dons testamentaires, de dons d’actions, etc. La Fondation Sainte-Croix/Heriot remercie tous les donateurs du Fonds pérennité qui font preuve de vision et de solidarité pour les générations à venir.

Photo : M. Dany Dion, conseiller en gestion de patrimoine et gestionnaire de portefeuille et Mme Stéphanie Rioux, vice-présidente régionale Entreprises et Gestion privée à la Banque Nationale ; Robert Pelletier, président de la Fondation Sainte-Croix/Heriot ; Mme Marie-Christine Marcoux vice-présidente Entreprises et Gestion privée à la Banque Nationale.

-30-

Renseignements : Chareyne Lupien, directrice générale (819 478-6467)

Source : Danièle Caron, directrice du développement